

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Région de Matam



CONSEIL RÉGIONAL

CONSEIL REGIONAL DE MATAM

Accord de coopération décentralisée
avec le Département des Yvelines



1

Rapport narratif et financier final

2014

En partenariat avec le Département des Yvelines



Yvelines
Conseil général

SOMMAIRE

CADRE CONVENTIONNEL	4
RAPPORT NARRATIF	5
OBJECTIFS PREVISIONNELS.....	5
<i>Résumé bilan 2013.....</i>	<i>5</i>
<i>Résumé objectifs 2014.....</i>	<i>5</i>
<i>Budget prévisionnel.....</i>	<i>5</i>
DEROULEMENT.....	7
<i>Programme : Protection d'Ourossogui contre les inondations.....</i>	<i>7</i>
<i>Programme : Adduction d'eau potable dans la communauté de villages de Tata Bathily.....</i>	<i>9</i>
<i>Programme : Pas d'écoles sans latrines.....</i>	<i>10</i>
<i>Indicateurs chiffrés de résultat.....</i>	<i>14</i>
<i>Indicateurs d'impact.....</i>	<i>14</i>
<i>Appréciation de l'exécution.....</i>	<i>15</i>
PERSECTIVES	16
<i>Orientations des programmes pour 2015.....</i>	<i>16</i>
<i>Voies d'amélioration de la coopération.....</i>	<i>16</i>
RAPPORT FINANCIER.....	17
TABLEAU D'ENSEMBLE.....	17
REPORTS ET RELIQUATS.....	17
TABLEAUX PAR CONVENTIONS.....	17

CADRE CONVENTIONNEL

La Région de Matam et le Conseil Général des Yvelines ont signé une convention-cadre de partenariat le 2 octobre 2010 qui associe la Fédération des associations pour le développement de la région de Matam (FADERMA).

Le thème « L'eau, source de vie et de développement », l'objet principal de la coopération, permet de développer entre les territoires Yvelinois et Matamois pour la durée de la présente convention les actions autour de l'eau potable, l'assainissement, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le tourisme, la préservation de la ressource naturelle.

En 2014, aucune nouvelle convention n'a été signée du fait de l'acte III de la décentralisation au Sénégal. Deux conventions conclues en 2013 non soldées ont permis de poursuivre les activités entre les partenaires :

- la convention annuelle 2013-1 signée le 12 juillet 2013, portant sur les programmes « protection d'Ourossogui », et « eau potable à Tata Bathily » ;
- l'annexe financière 2013-1 à la convention-cadre 2012-2015 pour la poursuite de la mise en œuvre du programme d'équipements en latrines dans les écoles (« Pas d'école sans latrines »).

RAPPORT NARRATIF

La période couverte par le rapport narratif s'étend du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

OBJECTIFS PREVISIONNELS

Résumé bilan 2013.

Pour l'année 2013, les programmes de la coopération ont concouru à solder les engagements de l'année 2012 et poursuivre les différents programmes amorcés, notamment :

- l'équipement des écoles de la région de Matam en moyens d'assainissement adaptés à toutes les écoles de la région qui en sont dépourvues pour améliorer les conditions de scolarisation.
- la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires à la protection contre les inondations de la commune d'Ourossogui sur la base de l'étude d'avant-projet (convention 2013-1) ;
- la réalisation d'un forage d'étude à Tata Bathily capable de mesurer le débit réel et le dimensionnement potentiel d'un réseau d'adduction d'eau à Tata Bathily.

Résumé objectifs 2014.

Le programme de coopération en 2014 a été consacré d'une part à poursuivre le programme « Pas d'écoles sans latrines » mené de manière conjointe par le Département des Yvelines, la Région de Matam et la Faderma au profit des 47 écoles, mettre en œuvre la convention annuelle de coopération décentralisée Matam/Yvelines du 12 juillet 2013 d'autre part par un travail de bilan de la coopération Yvelines-Matam suite à la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation dont l'une des conséquences a été la suppression des régions et l'érection des conseils départementaux

Budget prévisionnel.

DEPENSES	Euros	Local	RECETTES	Euros	Local
Protection Ourossogui	212 667,00 €	139 500 407	Compte Yvelines-Matam	- €	-
Pas d'école sans latrines	218 139,00 €	143 089 804	Département des Yvelines	419 625,28 €	275 256 140
Forage Tata Bathily	22 867,00 €	14 999 769	CR Matam	28 778,72 €	18 877 603
Dévolution patrimoine	- €	-	Faderma	5 269,00 €	3 456 237
TOTAL	453 673,00 €	297 589 980	TOTAL	453 673,00 €	297 589 980

DEROULEMENT

La suppression de la région de Matam prévue pour le 29 juin 2014 remplacée par les conseils départementaux de Matam, de Kanel et de Ranérou n'a pas été favorable à une réflexion pour engager un programme de convention propre pour l'année. C'est pourquoi, les partenaires se sont focalisés sur l'achèvement de la première tranche d'équipement en blocs sanitaires au profit des 47 écoles de la région et conjugué les efforts pour la réalisation du forage d'étude à Tata Bathily et la réalisation de l'ouvrage en gabions pour la protection de la ville d'Ourossogui contre les inondations. Si les travaux de la première tranche des latrines ont pu s'achever en mai 2014, la seconde n'a pu être engagée et fera partie du passif de la coopération dévolue aux nouvelles collectivités créées que sont les conseils départementaux.

Programme : Protection d'Ourossogui contre les inondations.

Depuis 2007, une réflexion est engagée par la coopération décentralisée Matam-Yvelines et les autorités de la Commune d'Ourossogui pour trouver des réponses appropriées au problème de l'inondation de la ville chaque hivernage.

Selon les résultats de l'étude réalisée par le cabinet SCIEPS, les principales causes des inondations demeurent certes les eaux de pluies drainées par les bassins versants des deux thalwegs prenant leur départ au pied des collines qui entourent la partie Sud de la ville mais également les importantes précipitations tombant directement dans le centre-ville. Les nouvelles constructions en dur augmentant les surfaces imperméables, les nombreux obstacles créés par la voirie urbaine, les ouvrages de franchissement, les tas d'ordures sur la voie publique, les nouveaux lotissements qui ne prennent pas suffisamment en compte les aspects liés à l'assainissement ainsi que l'habitat spontané constituent des facteurs aggravants des problèmes d'inondation vécus dans la Commune d'Ourossogui. A divers endroits, la digue de protection, en mauvais état, laisse passer les eaux de ruissellement obligeant la Mairie et les populations à fermer ces points faibles par des sacs de sables pendant les périodes de forte crue en hivernage.

En raison de la complexité des ouvrages à réaliser, un partenariat avec la délégation yvelinoise d'**AGIR-abcd** (association d'experts et techniciens retraités) a été mis en place dès 2011 en vue d'accompagner les études et les travaux de la digue. AGIR-abcd apporte ainsi conseils et assistance à la Région de Matam dans les principales étapes de sa maîtrise d'ouvrage (validation des études, appels d'offre, suivi des travaux).

Trouver solution à ce problème à Ourosogui revient à mettre en place un plan directeur d'assainissement de la commune de façon globale qui sera mise en œuvre par des actions concrètes.

La solution actuelle, traitera une partie du problème à travers la réhabilitation de la digue "Est" sur tout son linéaire et la réalisation d'un ouvrage en gabions pour le laminage en amont de la zone "Est" afin de contrôler les écoulements en provenance du versant "Est".

Activité 1 : travaux de réalisation de l'ouvrage en gabions.

L'ouvrage en gabions, des cordons pierreux qui barrent les eaux de ruissellement du bassin versant, en assurera le laminage pour diminuer et dévier le flux des ruissellements. Pour sa réalisation, l'appel d'offre lancé le 25 juillet 2013 par la Région a conduit à conclure le marché n° 2013/02 entre le Conseil régional de Matam et l'entreprise ESI pour un montant de 129 034 000CFA HTVA soit 196 711€, offre estimée conforme par le Cabinet d'étude SCIEPS et l'association yvelinoise AGIR-abcd.

La première partie de l'année a été employée à poursuivre les multiples démarches destinées à faire enregistrer le marché. Ces démarches ont été longues, et n'ont abouti qu'en fin de premier semestre, ce qui coïncidait avec la suppression de la Région et ce qui a donc empêché son exécution. Il a fallu attendre d'une part l'installation des nouveaux conseils départementaux, puis l'arrêté du gouverneur régional attribuant les responsabilités et les budgets de l'ancienne Région aux nouveaux départements, pour entreprendre les nouvelles démarches d'homologation du marché au nom du nouveau Conseil départemental de Matam, dans lequel se trouve la ville d'Ourosogui.. Le début des travaux était prévu pour le premier trimestre 2015.

Pour la supervision et le suivi des travaux, le contrat a été également signé avec le bureau d'études SCIEPS.

Activité 2 : La réhabilitation de la digue en terre existante

L'ancienne digue de protection existante sera entièrement réhabilitée et sera prolongée jusqu'à la RN2. Ses caractéristiques initiales seront conservées. Il devrait faire l'objet d'une seconde tranche de financement afin de régler de façon définitive le problème de la ville d'Ourosogui sur le côté EST.

En décembre, la décision a été prise par le Conseil départemental et la ville d'Ourossogui d'étendre par avenant le marché de construction des ouvrages en gabion à la réfection de la digue en terre. Le financement de l'opération sera contenu dans le budget 2015 du Conseil départemental de Matam avec l'appui du Département des Yvelines.



Digue d'Ourossogui pré-existante (à réhabiliter), lors de la saison des pluies

Programme : Adduction d'eau potable dans la communauté de villages de Tata Bathily

La Région de Matam et le Département des Yvelines ont entrepris en 2011 un projet d'adduction en eau potable dans la communauté rurale de Bokiladji, plus précisément dans le village de Tata Bathily. Ce forage devait permettre d'alimenter 10 villages.

Suite aux études techniques de faisabilité réalisées en 2013 par le cabinet d'étude ETIC pour la création d'un forage d'eau potable dans le village de Tata Bathily, un forage d'étude permettant de confirmer la disponibilité de la ressource hydrique était prévu. Sur la base des spécifications techniques, une consultation restreinte a concouru à identifier 5 entreprises pour la réalisation du forage d'étude. Malheureusement aucun des candidats ayant soumissionné à l'appel d'offres ne s'est présenté pour la réalisation du forage. En raison de la suppression des Régions, ce marché n'a pas été relancé et le projet a été suspendu, dans l'attente de le réintroduire éventuellement auprès du Conseil départemental de Kanel.

Programme : Pas d'écoles sans latrines

Initié en 2011, par la région de Matam, le Département des Yvelines et la FADERMA, le Programme « Pas d'école sans Latrines » ambitionne d'équiper toutes les écoles non dotées de latrines de blocs sanitaires et de les appuyer à la maintenance à travers les volets formation des écoles et sensibilisation aux bonnes pratiques dans le domaine.

En 2013, il a connu son début de mise en œuvre grâce au comité technique mis en place pour conduire la phase opérationnelle des travaux sous la houlette du conseil régional.

Ce programme en 2014 a pu continuer sur la lancée de 2013. Les principales activités ont concerné l'achèvement et le paiement des travaux de construction de latrines initiés en 2013 (47 écoles bénéficiaires), la conduite des actions de formation à la gestion des latrines et de sensibilisation des élèves et équipes enseignantes aux bonnes pratiques d'hygiène. La deuxième tranche de travaux qui devait être lancée cette

Responsabilités de la brigade d'hygiène et d'assainissement de chaque école

La brigade a pour missions : d'organiser les tâches journalières de nettoyage ; d'assurer la propreté et des comportements dans l'utilisation des équipements ; de pourvoir au renouvellement de tous les consommables dont les équipements d'assainissement sont dotés ; de procéder aux travaux de réparation sur les équipements d'assainissement, pour lesquels il s'assure des provisions financières suffisantes ; de faire voter au budget annuel du Comité de Gestion, les ressources nécessaires à la gestion et à l'entretien des équipements sanitaires.

année n'a pu être programmée en raison de la disparition de la Région. Cependant, pour pouvoir achever le programme, un appel à manifestation d'intérêt auprès d'ONG locales a été préparé en décembre, qui devrait permettre d'identifier un partenaire opérationnel en mesure d'achever le programme en 2015. Environ 30 latrines restent encore à construire et devront être réalisées sous la maîtrise d'œuvre de l'ONG qui sera retenue.

Activité 1 : Travaux de construction des blocs sanitaires.

L'entreprise Rich Man Entreprise (RME) a été recrutée le 2 juillet 2013 pour les trois lots à poursuivi les travaux de construction dans les départements de Matam (19 écoles), (Kanel 11 écoles) et Ranérou (17 écoles).

Ainsi le 02 Mai 2014, le Président du Conseil général des Yvelines a procédé avec les autorités de la région de Matam à la mise en service officielle des blocs sanitaires au profit des 47 écoles de la région.

Liste des écoles bénéficiaires

Département Ranérou						
CL	école	Effectif			Pt d'eau	Nbre cab
		G	F	T		
CR Oudalaye	Darou Néma	10	12	22	non	4
CR Oudalaye	Koddé diareh	37	30	67	non	4
CR Oudalaye	Mboul-ferlo	18	22	30	non	4
CR Oudalaye	Wouro dialloubé	21	22	43	non	4
CR Oudalaye	Wouro dikourou	7	36	43	non	4
CR Oudalaye	bélel	15	28	43	non	2
CR Oudalaye	Daïba	6	20	26	non	4
CR Oudalaye	Damé ramé	19	39	58	non	4
CR Oudalaye	Darou Khaïry	9	17	26	non	4
CR Oudalaye	Darou rakhmane	7	21	28	non	4
CR Oudalaye	Haéré Ngodji	10	25	35	non	4
CR Oudalaye	Hodioldou	27	27	54	non	4
CR Oudalaye	Loumbi niaby	18	13	31	non	4
cR Oudalaye	Patouki2	15	19	34	non	4
CR Oudalaye	Tékinguel	10	25	35	non	4
CR Velingara	Voundou Baba Sinthiou	49	31	81	non	4
CR Velingara	Voundou Baba Barkedji	26	22	48	non	4

11

Département Kanel						
CL	Ecole	Effectif			Point d'eau	Nbre cab
		F	G	T		
Ndendory	Diamaly	12	2	14	non	2
Ndendory	Bangassi	11	7	18	non	2
Bokiladji	Tata Bathily	36	14	50	non	4
Bokiladji	Niaroual	48	12	60	non	4
Bokiladji	Koly lowré	54	14	68	non	4
Bokiladji	Darou Salam	35	16	61	non	4
Bokiladji	Thiawalol	32	3	35	non	4
Orkadiere	Kola	22	4	26	non	2
Orkadiere	Orkadiere1	528	241	769	oui	6
Orkadiere	Diro diro	30	12	42	non	4
Aoure	Hamdallahi	40	17	61	non	4

Département Matam				
CL	ECOLE	EFFECTIF	Point d'eau	Nbre cab

		G	F	T		
Com Ngidjilone	Ali Oury 2	58	65	123	oui	6
Com Ngidjilone	Nguidjilogne				oui	8
Cr Bokidiawe	Dondou 1	188	271	459	oui	12
Cr Bokidiawe	Gourel Toupe	5	34	39	non	4
Cr Bokidiawe	Samba Touna	16	28	44	oui	4
Cr Nabadji Civol	Virage Ndouloumadji	7	19	26	non	4
Cr Orefonde	Diorbivol Station	17	26	43	non	4
Cr Agnam Civol	Dangary		12	12	non	2
Cr Agnam Civol	Sylla Worgo	37	55	92	oui	4
Cr Bokidiawe	Falo Barka	27	23	50	oui	4
Cr Bokidiawe	Filkale	21	38	59	non	4
Cr Bokidiawe	Pade Boygual	28	46	74	oui	4
Cr Dabia	Guerlel	13	34	47	non	4
Cr Nabadji Civol	Mandiowa	26	27	53	non	4
Cr Nabadji Civol	Sedo Sebe 4	108	82	190	non	8
Cr Nabadji Civol	Thioffol	16	22	38	non	4
Cr Orefonde	Dendoudy 2	14	28	42	non	4
Cr Orefonde	Ngouloum Ouro Molo	30	51	81	non	4
Cr Orefonde	Thianguel	13	50	63	non	4



Suivi utilisation et entretien des blocs sanitaires dans l'école de Darou Khayri à Ranérou par le comité technique

Activité 2 : Formation, sensibilisation à l'hygiène et à l'entretien sanitaire.

Pour assurer la pérennité des équipements et leur bonne utilisation, un volet de formation et de sensibilisation à l'hygiène et à l'entretien sanitaire a été mis en œuvre. Une brigade de salubrité mise en place par le comité de gestion de chaque école, est chargée de s'occuper de

l'entretien courant et de la maintenance des blocs sanitaires. A ce jour, 47 comités de gestion ont été officiellement installés. Une séance de formation à l'hygiène pour le corps enseignant a été organisée par le comité technique dans chaque chef-lieu de département au profit des enseignants des écoles bénéficiaires. Le guide « Santé, Nutrition et Environnement » élaboré par le Ministère de l'éducation notamment la partie eau/hygiène/assainissement a servi de référence dans le cadre de cette activité appuyée par des outils de sensibilisation conçus et réalisés par le comité technique. Ainsi autour des thèmes:

- Rappel du contexte du projet
- Présentation du Comité de gestion, rôles et responsabilités de la Brigade d'Hygiène et d'Assainissement ;
- Présentation générale du guide « Santé, Nutrition et Environnement » :
- Définition de la méthodologie de sensibilisation et partage des techniques et outils de sensibilisation.

Les trois ateliers se sont tenus respectivement les 9 avril à Kanel, 10 à Matam et 12 avril à Ranérou. Ils ont été animés par le Comité, appuyé par l'Inspecteur de l'Education et de la Formation de chaque département concerné.



Outils de sensibilisation

Cette activité a été sanctionnée par la mise en place d'un contrat d'objectifs déclinant les tâches de chaque acteur du programme pour amener les usagers de l'école à atteindre un changement de comportement positif dans l'utilisation et l'entretien des blocs sanitaires.

Les guides et outils de sensibilisations ont été distribués aux enseignants de toutes les écoles pour la sensibilisation des élèves.



Atelier départemental à l'école
Matam2, le 02/04/2014

Indicateurs chiffrés de résultat.

Indicateur	Objectif	Réalisé
PROGRAMME 1 : Protection de la ville d'Ourosogui contre les inondations		
La réalisation de l'ouvrage en gabions	350 m	0
Réhabilitation de la digue existante	1,5km	0
PROGRAMME 2 : Adduction d'eau potable dans la communauté de village de Tata Bathily		
Le nombre de villages polarisés par le forage	10	0
PROGRAMME 3 : Pas d'école sans latrines		
Nombre d'écoles initialement sans latrines à équipées en latrines	170 réactualisé à 90	47
Nombre de cabines réalisés pour la tranche I	200	200
Nombre d'ateliers départementaux tenus	3	3
Nombre de séances de formation/sensibilisation dans les écoles	47	47

Indicateurs d'impact.

Indicateur	Objectif	Réalisé
PROGRAMME 1 Protection de la ville d'Ourosogui contre les inondations		
Population bénéficiaire des travaux de protection	18 500	0
Nombre de concessions protégé grâce aux travaux de la digue inondées suite aux travaux	1 401	0
PROGRAMME 2 : Adduction d'eau potable dans la communauté de village de Tata Bathily		
Population bénéficiaire de l'adduction d'eau	5642	0

Cheptel bénéficiaire de l'adduction d'eau	9027	0
PROGRAMME 3 : Pas d'école sans latrines		
Taux de pourcentage d'écoles de la région avec blocs toilettes	100%	89%
Nombre de séances de sensibilisation à l'hygiène par an organisé par les enseignants	1 / an par école soit 47	47

Appréciation de l'exécution.

L'acte III de la décentralisation mis en œuvre au Sénégal n'a pas permis de mettre en œuvre les projets de protection de la ville d'Ourossogui contre les inondations et celui le forage à Tata Bathily. Néanmoins, la tranche I du programme Pas d'école sans latrines a été entièrement réalisée et les blocs sanitaires sont en cours d'utilisation par les élèves dans les 47 écoles de la région.

PERSECTIVES

Orientations des programmes pour 2015.

Dans un premier temps, il va falloir mettre en œuvre le projet de réhabilitation de la digue d'Ourossogui dans ses deux tranches (protection amont et renforcement de la digue) simultanément, suivant la volonté manifeste du Conseil départemental de Matam ayant accepté d'apporter une contribution supplémentaire à l'opération. Le programme Pas d'école sans latrines sera poursuivi et clôturé par la réalisation de blocs sanitaires pour 30 écoles dans la région sur les trois départements.

Sur la base des échanges entamés avec deux des trois départements issus de la suppression de la Région (hors Département de Ranérou) pour poursuivre les actions de coopération des accords-cadres seront donc proposés en 2015, tenant compte des orientations nouvelles de la coopération yvelinoise en matière d'autonomisation des collectivités partenaires. Ils seront axés sur l'appui institutionnel, à la recherche des financements au profit des projets et enfin l'appui à la mobilisation des ressources fiscales. Les conventions opérationnelles annuelles détermineront des actions précises à réaliser avec chaque acteur.

Voies d'amélioration de la coopération.

Des orientations nouvelles de la coopération sont en cours de réflexions et déboucheront certainement sur de nouvelles stratégies de conduite de la coopération pour assurer une cohérence d'actions plus efficace et constructive pour tous les acteurs.

L'enjeu principal devra être la recherche d'autonomisation des acteurs pour une meilleure prise d'initiative et une conduite efficace des projets en lien avec les compétences issues de la décentralisation.

RAPPORT FINANCIER

La période couverte par le rapport narratif s'étend du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

TABLEAU D'ENSEMBLE

En euros

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourossogui	212 667,00 €	- €	Compte Yvelines-Matam	- €	- 245 339,77 €
Pas d'école sans latrines	218 139,00 €	137 587,13 €	Département des Yvelines	419 625,28 €	350 427,68 €
Forage Tata Bathily	22 867,00 €	- €	CR Matam	28 778,72 €	32 499,22 €
Dévolution patrimoine	- €	- €	Faderma	5 269,00 €	- €
TOTAL	453 673,00 €	137 587,13 €	TOTAL	453 673,00 €	137 587,13 €

En monnaie locale (FCFA)

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourossogui	139 500 407	-	Compte Yvelines-Matam	-	- 160 932 339
Pas d'école sans latrines	143 089 804	90 251 241	Département des Yvelines	275 256 140	229 865 490
Forage Tata Bathily	14 999 769	-	CR Matam	18 877 603	21 318 090
Dévolution patrimoine	-	-	Faderma	3 456 237	-
TOTAL	297 589 980	90 251 241	TOTAL	297 589 980	90 251 241

17

REPORTS ET RELIQUATS

DEPENSES	Euros	Local	RECETTES	Euros	Local
Déficit à régulariser	- €	-	Collectivité partenaire - Non versé à reporter	- €	-
Dépenses restant à exécuter	- €	-	Collectivité partenaire - Autofinancement reporté exercice précédent	8 945,50 €	5 867 862
			CG78 - Solde sur subvention versée	236 394,27 €	155 064 477
			CG78 - Solde restant à verser	- €	-
			Autres - Solde restant à percevoir	- €	-
TOTAL	- €	-	TOTAL	245 339,77 €	160 932 339

TABLEAUX PAR CONVENTIONS.

Convention	Convention 2013-1		En euros		
	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourossogui	212 667,00 €	- €	Compte Yvelines-Matam	- €	- 203 033,70 €
Pas d'école sans latrines	- €	- €	Département des Yvelines	211 980,28 €	170 534,48 €
Forage Tata Bathily	22 867,00 €	- €	CR Matam	23 553,72 €	32 499,22 €
Dévolution patrimoine	- €	- €	Faderma	- €	- €
TOTAL	235 534,00 €	- €	TOTAL	235 534,00 €	- €

Convention	Annexe latrines 2013		En euros		
	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourossogui	- €	- €	Compte Yvelines-Matam	- €	- 42 306,07 €
Pas d'école sans latrines	218 139,00 €	137 587,13 €	Département des Yvelines	207 645,00 €	179 893,20 €
Forage Tata Bathily	- €	- €	CR Matam	5 225,00 €	- €
Dévolution patrimoine	- €	- €	Faderma	5 269,00 €	- €
TOTAL	218 139,00 €	137 587,13 €	TOTAL	218 139,00 €	137 587,13 €

Le présent rapport a été établi par la Région de Matam. Les données qu'il contient sont réservées à l'information et à l'utilisation exclusive de la Région de Matam et du Département des Yvelines. La communication de ce rapport à des tiers est soumise à accord préalable de la Région de Matam et du Département des Yvelines.

CONTACT

Conseil Régional de Matam

Quartier Gourel Serigne, commune de Matam

Téléphone : 00221 33 966 65 30

E-mail : crm@crmatam.sn